

# GERDE INFOS – février 2016

## Sommaire

1 *Le mot du Maire*

2 *Urbanisme*

3 *Projets pour 2016*

4 *État Civil*

5 *Citoyens responsables*

## 1 - Le mot du Maire. "Et si on essayait de changer le plomb en or ?"

Comme pour toutes les collectivités territoriales, les dotations de l'État pour la commune continuent de diminuer.

Nous devons faire des économies mais la réduction des investissements n'est bonne ni pour l'économie locale ni pour l'avenir de la commune. **Du vrai plomb pour nos finances ...**

Nous nous sommes engagés dans un programme de réduction des dépenses compressibles et avons recherché des ressources nouvelles pour maintenir un investissement nécessaire.

Dans ce contexte, l'appel à projets pour la transition énergétique a constitué une opportunité exceptionnelle.

Nous y avons beaucoup travaillé avec les moyens qui sont ceux d'une petite commune et notre engagement a été récompensé. Le Ministère de l'Écologie vient de valider notre dossier.

Notre commune fait maintenant partie des 500 Territoires à Énergie Positive (TEPOS), entourée des grandes collectivités qui se sont également engagées dans cette voie.

Concrètement, l'État réserve pour la commune une enveloppe de 500.000 € issus du fonds pour la transition énergétique.

La commune a un délai de trois ans pour réaliser tous les projets prévus dans le programme d'actions validé par le ministère.

1. Réduction de la consommation d'énergie: isolation des bâtiments communaux.
2. Diminution des émissions de gaz à effet de serre: circulations douces, véhicules électriques.
3. Développement de l'économie circulaire: petit marché de producteurs locaux le mercredi autour du Parc Dauphole et de son four à pain communal.
4. Énergies renouvelables: en partenariat avec les étudiants spécialisés, installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments publics ; géothermie.
5. Préservation de la biodiversité: accompagnement par un étudiant chercheur.
6. Éducation à l'environnement: poursuite des actions de découverte pour les enfants en activités périscolaires.

Pour réaliser toutes ces actions dans le délai imparti des trois prochaines années, des échanges vont être organisés entre les élus, responsables des décisions, et les citoyens qui sont concernés tant dans le quotidien de leurs déplacements que dans les charges liées aux coûts des énergies.

Grâce à notre travail acharné pendant toute une année et en dépit des craintes naturelles liées à la nouveauté, la chape de **plomb** des restrictions budgétaires a été sérieusement repoussée.

**Les investissements aidés à ce niveau représentent vraiment de l'or pour l'avenir de notre commune.**

Marc Decker.

## 2 - Urbanisme.

« **SCOT** » & « **PLU** ». La législation nous oblige à faire évoluer les documents d'urbanisme. Concrètement, c'est une nouvelle charge financière très faiblement compensée. C'est pourquoi nous avons choisi une démarche collective innovante. En accord avec les services de l'État, nous travaillons en collaboration avec d'autres communes de la CCHB : Hiis, Montgaillard, Trébons et Asté.

1. La proximité géographique avec Asté permet de réfléchir en cohérence de territoire.
2. Le groupement des cinq communes a permis de retenir un bureau d'étude compétent et connaissant le pays.  
Cette démarche enrichit le Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale (SCOT) de la Haute Bigorre, cadre général des documents d'urbanisme de chacune des communes.
3. Gerde coordonne cette consultation groupée d'où un coût réduit pour cette nouvelle obligation.

La suite de ce travail consiste à élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui, dès mars 2017 devra remplacer le Plan d'Occupation des Sols (POS). Aujourd'hui, la première phase s'achève avec prochainement une présentation du diagnostic et des enjeux communaux devant le conseil municipal.

*Vous trouverez, encartée dans ce bulletin, une feuille qui détaille l'élaboration de ce document.*

### **Aménagement de la Mairie.**

Comme tous les établissements recevant du public, la mairie doit être aménagée pour recevoir des personnes à mobilité réduite.

Pour des raisons d'économies, nous avons souhaité garder la mairie dans l'immeuble actuel, le coût d'aménagement de la maison Dauphole étant prohibitif.

L'idée initiale de descendre les bureaux au rez de chaussée condamnait l'accès du public aux salles des étages (salles de réunion), sauf à installer un ascenseur. C'est pourquoi, sur les conseils de l'architecte retenu, nous avons décidé de garder les bureaux à l'étage, des aides spécifiques pouvant être acquises pour installer un ascenseur qui rendrait l'ensemble du bâtiment accessible.

Nous avons inscrit des subventions complémentaires pour l'isolation thermique. Cela générera des économies sur le long terme.

La commission de sécurité et d'accessibilité a donné un avis favorable sur ce projet et le permis de construire vient d'être accordé.

Les consultations réglementaires vont être lancées et les travaux réalisés dès cette année. Le montant des travaux devrait se chiffrer à 179 000 €, le taux de subvention attendu étant de 70 %.

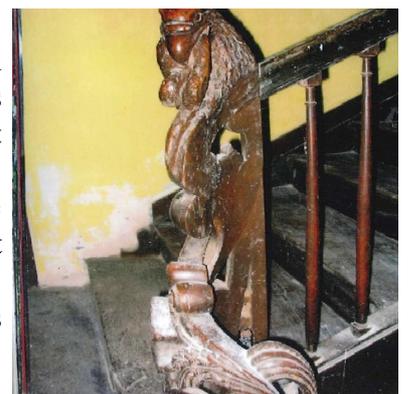
*Encartés en annexe, vous avez les plans de la nouvelle mairie.*

### **Maison Dauphole.**

Propriété communale, ce bâtiment fait partie du patrimoine local. Son aménagement pour recevoir du public nécessite des investissements considérables que la commune ne peut pas assumer actuellement (1.400.000 € estimés par l'ADAC).

Il convient malgré tout d'en assurer la protection en attendant qu'il puisse être occupé un jour. Avec le financement du TEPOS, les ouvertures vont être rénovées et les murs isolés.

Parallèlement, nous continuerons de rechercher les meilleures opportunités pour cette maison très ancienne.



### **Le parc : Son aménagement a commencé :**

- Défrichage
- Création de réseaux (eau, assainissement ...) Le mois de juillet fut propice à la réalisation des raccordements en réseaux (électrique ; assainissement ; pluvial) destinés à la future « Halle au Pain » située sur l'emplacement de l'ancienne serre du parc. Ces travaux ont été entièrement réalisés par les employés communaux.



- Réalisation d'une chape dans l'ancienne serre



- Construction par les jeunes d'un four à pain



- Reconstruction du mur mitoyen et de l'escalier

### **Ce qui va continuer :**

- Construction en dur du toit de la « halle au pain ».
- Recherche d'énergies renouvelables (étude géothermique).

### **D'autres travaux :**

**Chemin de la Caoue.** Dans sa partie supérieure, il a été rénové à l'aide d'un bitume tri-couche, ainsi que les revers d'eau permettant l'écoulement pluvial. Cette réalisation permettra de soulager les forts débits d'eau lors de violents orages.



**Lutte anti incendies.** Notre village fut retenu pour la construction d'une « bache d'incendie » dans le cadre d'équipement anti-feux. Celle-ci se situe dans le quartier de l'Argagnat ; sa contenance est de 60 m<sup>3</sup>. Avec l'implication du SDIS et de la CCHB, les entreprises Véolia et SADE ainsi que le service voirie de Gerde ont réalisé ces travaux.

**Rue des Arribans.** Elle a été recalibrée et bitumée en enrobé. Sa physionomie en est transformée jusqu'à la maison Fourcade.



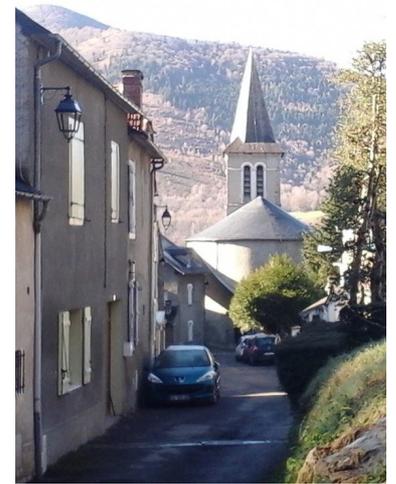


**Toit de l'église.** Durant le mois de novembre, la dernière partie du toit a été refaite pour un montant de 30.000€. Grâce à une météo clémente et à la rapidité de l'entreprise AMARE, la réalisation n'a posé aucun problème.

**Berge de l'Adour.** En bordure de l'impasse de l'Adour, au pont de Gerde, la berge a été aménagée afin de pouvoir en assurer l'entretien plus aisément. Il reste à la végétaliser et peut-être à y installer un banc.



**Enfouissement des lignes.** Comme prévu au budget 2015 et dans la continuité du programme, l'enfouissement des lignes des réseaux a été réalisé rue de l'Église. Le chantier a traîné en longueur suite aux aléas de l'entreprise concernée. Espérons que le résultat soit à la hauteur de nos attentes.



**Signalisation.** Vous avez pu remarquer dans les carrefours, de jolis panneaux normalisés signalant les commerces de la commune. Ces panneaux ont été réalisés à l'initiative des commerçants, financés par eux et posés par les ouvriers de la commune.



**3. Projets pour 2016.** En plus des travaux prévus à la mairie et dans le parc Dauphole, nous allons réaliser d'autres travaux qui sont autant d'investissements pour la commune.

#### **Ateliers municipaux.**

Une extension en appentis côté Castet. Le permis de construire est accordé ; les travaux débuteront dès que la météo sera favorable.

#### **Voirie.**

- Terrassement au niveau des ateliers municipaux.
- Impasse du Castet : amélioration de l'écoulement des eaux pluviales et enrobé sur la chaussée.
- Quartier Bessayns : aménagement de trottoirs.
- Rue de l'Arbizon : entretien, « point à temps ».
- Estantère : enfouissement des lignes aériennes.

D'autre part, nous poursuivrons la rénovation de l'éclairage public dans un souci d'efficacité associé à des économies d'énergie.

Bien sûr nous continuerons à entretenir l'ensemble du parc immobilier de la commune.

### ***Eaux de ruissellement.***

De nombreux secteurs de la commune sont impactés lors de précipitations abondantes tant en intensité qu'en durée. Afin de pouvoir y remédier au mieux, nous avons confié à un bureau d'étude la charge d'étudier le problème et de proposer des solutions adaptées qui seront prises en compte dans les réalisations et projets.

### ***Agriculture.***

La commune de Gerde possède en indivision avec les communes de Lies, Asté et Campan, un domaine d'estives appelé « Eths Pas », situé derrière la crête nord qui fait face au lac d'Artigues.

Une belle cabane de berger située sur ce site est gravement tombée en ruines. Les agriculteurs du groupement pastoral ont demandé qu'elle soit relevée.

Un architecte spécialisé dans la rénovation en montagne s'occupe du projet. Une réunion a eu lieu sur place avec des élus des communes et les agriculteurs. Le financement est pris en charge à 75% par la Région, le reste sera réparti entre les quatre communes.

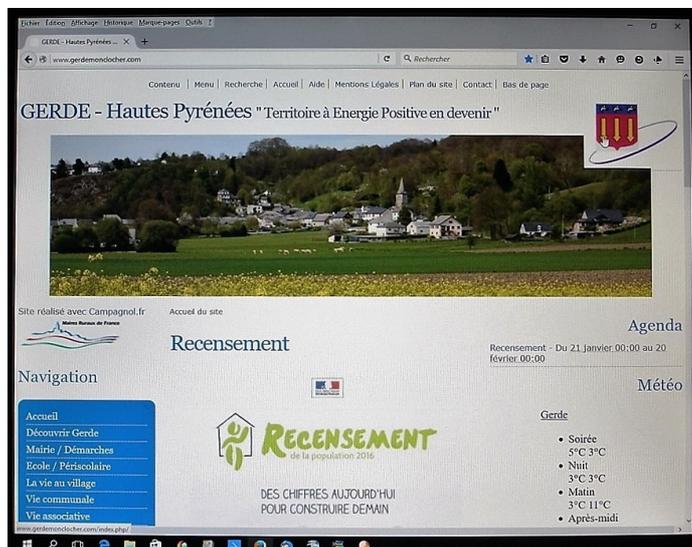
Il est à noter que les randonneurs pourront l'utiliser pour s'y reposer ou s'y réfugier.



### ***Site internet.***

Depuis juin dernier, la mairie s'est dotée d'un nouveau site officiel - <http://www.gerdemo clocher.com/> -, bâti à partir d'un prototype fourni par l'Association des Maires Ruraux de France.

Une équipe de conseillers fait vivre ce site et en développera les fonctionnalités.



## **4 - État civil - Année 2015.**

### **NAISSANCES**

**PUJO Inès, Laurette, Françoise** née à TARBES le 29 janvier 2015

**MERZ Myriam, Carmen, Rhonda** née à OLORON SAINTE MARIE 4 juin 2015

**MEAHINS Victor, Didier, Che** né à TARBES 12 juillet 2015

**BEROT Maëlys** née à TARBES le 30 novembre 2015

### **MARIAGES**

**COURTEVILLE Hervé et DUPENNE Florence** le 07 février 2015

**DUPIN Mathieu et BEGUE Charlène** le 9 mai 2015

**BRESSON Camille et SANTANA Christina** le 16 mai 2015

**ABADIE Laurent et TROTT REYES Narda** le 20 novembre 2015

### **DECES**

**ASTIER Henriette Vve MARANINCHI** décédée le 2 janvier 2015 à l'âge de 91ans

**PAASCHE Axel** décédé 4 février 2015 à GUÛTRES (Gironde) à l'âge de 51 ans

**PEYROU Marcel** décédé 3 mars 2015 à TARBES à l'âge de 73 ans

**LAFFORGUE Jacques** décédé e 13 mars 2015 2015 à TARBES à l'âge de 88 ans

**JEANSON Bernard** décédé le 8 mai 2015 à PARDIES (64) à l'âge de 67 ans

**WAEGBAERT Marthe** décédée le 04 juin 2015 à LANNEMEZAN à l'âge de 95 ans

**ESCOULAN Odette épouse FERRETO** décédée le 9 juin 2015 à PAU

**LONCAN Gabrielle épouse DEJEANNE** décédée le 11 juin 2015 à BAGNERES DE BIGORRE

**DEGUILLAUME Jean** décédé le 17 juin 2015 à ASTUGUE à l'âge de 81 ans

**VEDERE Aline Vve NARGIEU** décédée le 02 juillet 2015 à BAGNERES DE B. à l'âge de 85 ans

**DUBARRY Laurent** décédé le 06 juillet 2015 à BAGNERES DE BIGORRE à l'âge de 96ans

**PEREIRA Karine épouse VERNIERES** décédée à Montpellier (34) le 4 août 2015 à l'âge de 35 ans

**JOUANNY Michel** décédé le 09 août 2015 à Gerde à l'âge de 84ans

**GAUBERT Joseph** décédé à ASTUGUE le 07 octobre 2015 à l'âge de 74ans

**NABONNE Marie Vve GUDOLLE** décédée le 17 novembre 2015 à l'âge de 90 ans

**COUGET André** 8 décembre 2015 à BAGNERES DE BIGORRE à l'âge de 93ans

## 5 – Soyons des citoyens responsables.

### ☞ Location de la salle des fêtes de la Maison du Village.

Afin de préserver la sécurité et la tranquillité de tous, du « Bien vivre ensemble », une nouvelle réglementation a été établie pour la salle des fêtes.

Ce document est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune et sera remis aux utilisateurs avec le contrat de location.

### ☞ Réduisons nos déchets, réduisons la facture.

Comme prévu, la facture du traitement des ordures ménagères va s'alourdir, d'autant plus que ces déchets sont traités en dehors du département : **le coût du transport va s'ajouter à celui du traitement.**

Fatalement, si l'on ne change pas nos habitudes, cela se répercutera pour chaque foyer sur la « **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** » que l'on paye avec la taxe foncière. (pour les locations, le locataire est amené à rembourser cette taxe au propriétaire).

### Que pouvons nous faire ?

**Réduire la quantité est la mesure la plus efficace, chacun peut y contribuer par des gestes simples.**

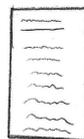
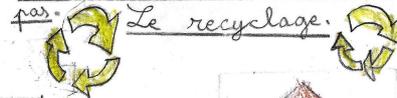
**Les matières organiques peuvent et doivent être « recyclées ».**

Ce que les anciens faisaient pour enrichir leur potager, nous pouvons le faire aussi.

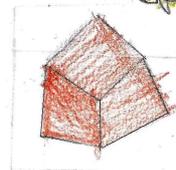
La CCHB propose aux particuliers de mettre à disposition un composteur qui transforme les déchets de cuisine en matière riche pour les fleurs ou les légumes.



Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.



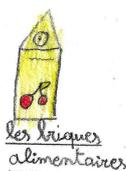
le papier



le carton



aluminium



les biscuits alimentaires



les canettes



fer



le verre



boîtes de conserve



Les bouteilles en plastiques

Plutôt que de brûler les branches et les herbes de tonte, ce qui est polluant et pour cette raison **interdit**, nous devons nous organiser pour broyer au plus près et rendre à la nature les éléments organiques qui alimentent son cycle de transformation.

travail en classe d'un élève de CE, à l'école de Gerde



Responsable d'édition : Marc Decker

***Coordonnées Mairie***

16 rue de la République 65200 GERDE

Tél. 05 62 95 06 58

Horaires

Ouverture au public du lundi au vendredi

de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30

Ecrire à la Mairie

[gerde.mairie@wanadoo.fr](mailto:gerde.mairie@wanadoo.fr)